

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE NOUVELLE-AQUITAINE
ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

24 rue François de Sourdis
BP 908
33060 BORDEAUX Cedex

Bordeaux, le 19 mars 2020

M JEAN-MARIE GARDE
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
DES GRANDS VINS DE BORDEAUX
1, Cours du 30 Juillet
33000 BORDEAUX

*La Directrice Régionale des Finances Publiques
de Nouvelle-Aquitaine
et du département de la Gironde*

Références: Cab-Com 10-2020

Monsieur le Président,

Certaines entreprises, durablement et substantiellement affectées par l'épidémie de coronavirus, sont susceptibles de connaître des difficultés en matière de paiement de leurs dettes fiscales. La DGFIP se mobilise pour accompagner les entreprises et les entrepreneurs individuels qui rencontrent des difficultés pour déclarer ou payer leurs prochaines échéances.

Les entreprises, ou les cabinets d'experts-comptables qui interviennent pour leurs clients, peuvent demander à mes services des impôts des entreprises le report automatique sans pénalité du règlement de leurs prochaines échéances d'impôts directs (solde et acompte d'impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires).

Si ces entreprises ont déjà réglé leurs échéances de mars, elles ont encore la possibilité de s'opposer au prélèvement SEPA auprès de leur banque, ou d'en demander le remboursement auprès de leur service des impôts des entreprises, une fois le prélèvement effectif.

Pour les situations les plus « critiques », lorsque les reports d'échéances ne suffisent pas à pallier les difficultés rencontrées, les entreprises qui justifient de circonstances caractérisant la situation de gêne ou d'indigence requise par la loi, pourront présenter des demandes de remises ou de modération d'impôts directs restant dus (impôt sur le revenu pour les travailleurs indépendants, impôt sur les sociétés et impôts directs locaux).

Concernant la situation des entrepreneurs individuels et d'une manière plus générale de tous les travailleurs indépendants, il me paraît important d'attirer votre attention sur le dispositif du **prélèvement à la source de l'impôt** : il permet désormais à ces derniers d'adapter le paiement de leur impôt sur le revenu à leur bénéfice en cours et non plus à celui de l'année précédente.

Cette adaptation à la variation des revenus se fait par la modulation des acomptes mensuels ou trimestriels acquittés au titre de leurs revenus professionnels. Elle nécessite dans tous les cas une action du titulaire du revenu, qui peut être réalisée directement en ligne sur impots.gouv.fr dans l'espace particulier des commerçants concernés, rubrique "**gérer mon prélèvement à la source**". Toute intervention avant le 22 du mois sera prise en compte pour le mois suivant. En cas de difficultés, ils pourront bien évidemment contacter leur service des impôts des particuliers.

Enfin, les entreprises sous contrat de mensualisation pour le paiement de leur CFE ou de leur taxe foncière peuvent le suspendre sur impots.gouv.fr ou en contactant leur Centre prélèvement service : le montant restant sera prélevé au solde, sans pénalité.

Pour faciliter l'ensemble de ces démarches, la DGFIP met à disposition un modèle de demande simplifié, disponible sur le site impots.gouv.fr, à adresser à leur service des impôts des entreprises (un exemplaire est en pièce jointe).

J'attire votre attention sur la circonstance, que ce formulaire permet aussi aux entreprises de signaler qu'elles sont dans l'attente de paiements de factures pour le compte de l'État ou des collectivités locales.

Mes services ont déjà mis en œuvre ces mesures afin d'accompagner les entreprises et de leur permettre de faire face à ces difficultés très particulières. Je vous remercie de bien vouloir relayer cette information auprès de vos adhérents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

L'Administratrice Générale des Finances Publiques



Isabelle MARTEL

Difficultés liées au Coronavirus – Covid 19

Demande de délai de paiement et/ou de remise d'impôt

(formulaire à adresser au service des impôts des entreprises dont vous relevez)

Désignation de l'entreprise :	
Numéro SIRET :	

1] Report de paiement de tout impôt direct¹ des entreprises :

Si vous souhaitez bénéficier d'un report de vos échéances fiscales, cochez la case :

et précisez les impôts directs¹ concernés (notamment : impôt sur les sociétés, CFE et CVAE) :

Impôt direct	Date de l'échéance	Montant restant dû

Nota bene :

Le report de paiement est accordé pour une durée de 3 mois sur simple demande de votre part, sans justificatif.

2] Demande de remise d'impôts directs¹, d'intérêts de retard ou de pénalités :

Si vous souhaitez bénéficier d'une remise, cochez la case :

et précisez les impôts directs¹, intérêts de retard et/ou pénalités concernés :

Impôt direct	Date de l'échéance	Montant

Éléments justifiant la demande :

Une remise d'impôt direct (notamment : impôt sur les sociétés, CFE et CVAE) ne peut être accordée qu'en cas de difficultés caractérisées qu'un report de paiement ne suffit pas à surmonter.

¹ Il s'agit de tous les impôts des entreprises à l'exception de la TVA et des taxes assimilées, du reversement du prélèvement à la source (PAS) effectué par les collecteurs et de la TSCA, qui ne peuvent pas faire l'objet d'un report ou d'une remise.

Indiquer ci-après les éléments caractérisant l'impossibilité de paiement.

- Baisse du chiffre d'affaires : (préciser le chiffre d'affaires mensuel des mois précédant la demande et des mois correspondants de l'année précédente)

Chiffre d'affaires mensuel	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
2019					
2020					

- Autres dettes à honorer (nature, montant, échéance) :

- Situation de la trésorerie :

- Autres éléments de nature à justifier un délai de paiement ou une remise :

3] Factures en attente de paiement de la part de services publics

Si vous avez des factures en attente de paiement de la part de services de l'État ou de collectivités locales, vous pouvez les signaler à votre service des impôts des entreprises (SIE) en cochant la case ci-contre :	
---	--

Et précisez les organismes publics débiteurs, l'objet et le montant de chaque facture :

Organisme public débiteur	Objet de la facture	Montant de la facture

Date :

Nom et prénom :

Signature :